

ALTERGO ASSOCIATION

États financiers non consolidés

31 août 2024

DISCUSSION

ALTERGO ASSOCIATION

États financiers non consolidés
31 août 2024

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats non consolidés	4
Évolution des soldes de fonds non consolidés	5
Bilan non consolidé	6
Flux de trésorerie non consolidés	7
Notes complémentaires	8 - 18
Annexes	19 - 20

DISCUSSION

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ALTERGO ASSOCIATION

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de **ALTERGO ASSOCIATION** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 août 2024, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'organisme au 31 août 2024, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et de campagnes philanthropiques, dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits de dons et de campagnes philanthropiques, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 août 2024 et 2023, de l'actif et des soldes de fonds au 31 août 2024 et 2023. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 août 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal
Le 20 novembre 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133101

ALTERGO ASSOCIATIONRésultats non consolidés
Exercice clos le 31 août 2024

	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations corporelles	Fonds de dotation	Total 2024	Total 2023
PRODUITS (annexe A)					
Administration et communications	137 525 \$	- \$	932 \$	138 457 \$	155 814 \$
Accessibilité universelle	2 393 025	-	-	2 393 025	2 226 855
	2 530 550	-	932	2 531 482	2 382 669
CHARGES (annexe B)					
Administration et communications	653 965	35 977	1 600	691 542	561 473
Accessibilité universelle	1 988 762	-	-	1 988 762	1 872 571
	2 642 727	35 977	1 600	2 680 304	2 434 044
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(112 177) \$	(35 977) \$	(668) \$	(148 822) \$	(51 375) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ALTERGO ASSOCIATION

Évolution des soldes de fonds non consolidés
Exercice clos le 31 août 2024

	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations corporelles	Fonds d'urgence d'urgence	Fonds de dotation	Total 2024	Total 2023
Soldes au début	239 940 \$	152 543 \$	175 000 \$	53 509 \$	620 992 \$	672 367 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(112 177)	(35 977)	-	(668)	(148 822)	(51 375)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23 765)	23 765	-	-	-	-
Soldes à la fin	103 998 \$	140 331 \$	175 000 \$	52 841 \$	472 170 \$	620 992 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ALTERGO ASSOCIATION

Bilan non consolidé

31 août 2024

	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations corporelles	Fonds d'urgence	Fonds de dotation	Total 2024	Total 2023
Actif						
Court terme						
Encaisse	325 729\$	- \$	- \$	- \$	325 729 \$	247 635 \$
Compte Avantage entreprise, 3,50 % (3,25 % en 2023)	2 213 083	-	-	-	2 213 083	2 799 986
Débiteurs (note 3)	57 773	-	-	-	57 773	45 430
Frais payés d'avance	1 500	-	-	-	1 500	5 950
Solde interfonds	3 208	-	175 000	-	-	-
	2 601 293	-	175 000	-	2 698 085	3 099 011
Placements (note 4)	102	-	-	56 049	56 151	55 219
Immobilisations corporelles (note 5)	-	140 331	-	-	140 331	152 543
	102	140 331	-	56 049	196 482	207 762
	2 601 395\$	140 331 \$	175 000 \$	56 049\$	2 794 567\$	3 306 773 \$
Passif						
Court terme						
Créditeurs (note 7)	158 345\$	- \$	- \$	- \$	158 345 \$	177 148 \$
Dû à des organismes contrôlés, sans intérêt	391 427	-	-	-	391 427	623 725
Produits reportés	165	-	-	-	165	94
Apports reportés (note 8)	1 772 460	-	-	-	1 772 460	1 884 814
	2 322 397	-	-	-	2 322 397	2 685 781
Solde interfonds	175 000	-	-	3 208	-	-
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	-	-	-	-	-	-
	175 000	-	-	3 208	-	-
	2 497 397\$	- \$	- \$	3 208 \$	-	2 665 781 \$
Solides de fonds						
Investis en immobilisations corporelles	-	140 331	-	-	140 331	152 543
Affectation d'origine externe (note 10)	-	-	-	52 841	52 841	53 509
Affectation d'origine interne	-	-	175 000	-	175 000	175 000
Non grevés d'affectation	103 998	-	-	-	103 998	239 940
	103 998	140 331	175 000	52 841	472 170	620 992
	2 601 395\$	140 331\$	175 000\$	56 049 \$	2 794 567 \$	3 306 773 \$

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____, administrateur
_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ALTERGO ASSOCIATION

Flux de trésorerie non consolidés
Exercice clos le 31 août

2024

2023

FONCTIONNEMENT

Insuffisance des produits par rapport aux charges	(148 822) \$	(51 375) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(618)
Amortissement des immobilisations corporelles	35 977	13 386
Radiation d'immobilisations corporelles	-	7 079
Autres	(932)	(1 240)
	(113 777)	(32 768)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	(143 824)	(73 582)
	(257 601)	(106 350)
INVESTISSEMENT (note 11)		
Variation nette des avances à un organisme contrôlé	4 845	(4 845)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23 765)	(122 778)
	(18 920)	(127 623)
FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) du montant dû à des organismes contrôlés	(232 298)	468 146
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(508 819)	234 173
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 047 631	2 813 458
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	2 538 812 \$	3 047 631 \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	325 729 \$	247 635 \$
Compte Avantage entreprise	2 213 083	2 799 996
	2 538 812 \$	3 047 631 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires
31 août 2024

1. STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La mission de l'organisme est de soutenir l'inclusion sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle, sur l'île de Montréal, par l'abolition des obstacles d'accès au sport, au loisir et à la culture. Son activité principale consiste à favoriser le regroupement d'organisations qui ont une préoccupation pour le loisir des personnes ayant une limitation fonctionnelle de l'île de Montréal.

De plus, l'organisme, par l'entremise de son organisme contrôlé « AlterGo Événements », réalise annuellement l'évènement « Le défi sportif AlterGo » qui vise à promouvoir et favoriser le sport amateur pour toutes les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'organisme ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes jugées particulièrement importantes pour l'organisme sont décrites ci-dessous.

Estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction pose des hypothèses et établisse des estimations qui peuvent avoir un impact sur les montants présentés dans l'actif et le passif et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires
31 août 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Le fonds d'immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

Le fonds d'urgence est mis en place dans le but de pallier à des situations imprévues pouvant survenir en cours d'année hors du cours normal des activités de l'organisme et permettre d'assurer la pérennité de l'organisme.

Les apports reçus à titre de dotation sont présentés dans le fonds de dotation. Les produits de placement tirés des ressources du fonds de dotation sont présentés dans le fonds d'exploitation selon la nature des affectations stipulées par les apporteurs des fonds détenus à titre de dotation.

Comptabilisation des produits

a) Apports

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Certains apports sont reçus par l'organisme et doivent être entièrement distribués à d'autres organismes. La distribution de ces sommes est présentée sous la rubrique Conseils et distributions à l'annexe B.

Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe du solde de fonds de dotation.

b) Produits de placements

Les produits de placements sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont gagnés.

ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires
31 août 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent aux soldes en caisse et à des placements très liquides échéant dans un délai de trois mois ou moins suivant la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Matériel informatique	30 %
Équipement sportif	20 %

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de crédit reporté et amortis selon les mêmes méthodes et les mêmes taux que les actifs connexes.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers, à l'exception des actions rachetables au gré du détenteur dont il est question ci-après, sont évalués initialement à la juste valeur, y compris les instruments financiers suivants, acquis ou pris en charge dans une opération entre apparentés : les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt cotés sur un marché actif ou dont les données d'entrée pour la détermination de la juste valeur sont observables, et les dérivés. Cependant, les instruments financiers résultant d'opérations entre apparentés réalisées dans le cours normal des activités, ou dans certaines circonstances, résultant d'opérations réalisées hors du cours normal des activités, sont évaluées à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue. Les instruments financiers, autres que ceux mentionnés ci-dessus, résultant d'opérations entre apparentés réalisées hors du cours normal des activités, sont habituellement évalués au coût, le coût dépendra du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés réalisée hors du cours normal des activités et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie futurs non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société dans le cadre de l'opération.

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des actions rachetables au gré du détenteur dont il est question ci-après, et des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés autonomes, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût se composent des avances à un organisme contrôlé.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du Compte Avantage entreprise, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les actifs financiers que l'organisme a désigné comme étant évalués ultérieurement à la juste valeur se composent des placements. Leur juste valeur correspond à celle déterminée par le garde-valeurs.

ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires
31 août 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation des instruments financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût se composent des montants dus à des organismes contrôlés.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus et des salaires et vacances courus.

Dépréciation

À la fin de chaque période, l'organisme détermine s'il existe des indications de perte de valeur des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Lorsqu'il existe des indications de perte de valeur, l'actif financier est déprécié au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux du marché courant si on conserve l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette estimative de l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette des garanties connexes.

Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. Lorsque la moins-value comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur, cette reprise de valeur est également comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument financier. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument financier selon la méthode de l'amortissement linéaire.

ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires
31 août 2024

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Clients	16 951 \$	92 \$
Subventions	35 487	28 531
Taxes à la consommation	5 335	11 962
Avances à un organisme contrôlé « AlterGo Expertise », sans intérêt	-	4 845
	57 773 \$	45 430 \$

4. PLACEMENTS

	2024	2023
Fonds hypothécaires, taux variables	56 049 \$	55 105 \$
Fonds du marché monétaire canadien	102	114
	56 151 \$	55 219 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	134 156 \$	28 189 \$	105 967 \$
Matériel informatique	244 907	216 614	28 293
Équipement sportif	10 540	4 469	6 071
	389 603 \$	249 272 \$	140 331 \$

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	123 335 \$	3 083 \$	120 252 \$
Matériel informatique	231 963	207 261	24 702
Équipement sportif	10 540	2 951	7 589
	365 838 \$	213 295 \$	152 543 \$

ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires
31 août 2024

6. MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 350 000 \$, au taux préférentiel plus 1 %, garantie par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des biens. La convention de crédit est renouvelable annuellement.

7. CRÉDITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Fournisseurs et frais courus	36 975 \$	42 774 \$
Salaires et vacances courus	83 349	89 673
Sommes à remettre à l'État	38 021	44 701
	<u>158 345 \$</u>	<u>177 148 \$</u>

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés dans le fonds d'exploitation représentent des subventions et des produits de placements non dépensés qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinés à couvrir les charges d'activités de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde présenté dans le fonds d'exploitation au titre des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début	1 884 814 \$	1 911 233 \$
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(1 884 814)	(1 911 233)
Montant reçu pour l'exercice subséquent	1 772 460	1 884 814
Solde à la fin	<u>1 772 460 \$</u>	<u>1 884 814 \$</u>

Sommaire

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement
supérieur

Mission loisir et gestion	111 744 \$	110 926 \$
Accompagnement en loisir	1 656 716	1 767 888
Troupe des artistes handicapés de Chine	4 000	6 000
	<u>1 772 460 \$</u>	<u>1 884 814 \$</u>

ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires
31 août 2024

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés à l'acquisition d'équipement sportif. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice précédent sont les suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début	-	618 \$
Amortissement	-	(618)
Solde à la fin	-	-

10. FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation représente trois dotations de 10 000 \$, 15 000 \$ et 25 000 \$ respectivement que l'organisme doit conserver pour une période minimale de 10 ans à compter de la date de l'apport et dont les produits doivent être utilisés annuellement pour le prix Innovation Guy Langlois et pour des prix de reconnaissance. Le conseil d'administration a décidé de conserver les sommes en dotation jusqu'en novembre 2025.

11. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Débiteurs	(17 188) \$	53 438 \$
Frais payés d'avance	4 450	(873)
Créditeurs	(18 803)	178
Produits reportés	71	(99 906)
Apports reportés	(112 354)	(26 419)
	<u>(143 824) \$</u>	<u>(73 582) \$</u>

Activités d'investissement sans incidence sur les flux de trésorerie

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Acquisition d'immobilisations corporelles impayée	-	17 739 \$

ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires
31 août 2024

12. ORGANISMES CONTRÔLÉS

« AlterGo Expertise » et « AlterGo Événements » sont contrôlés par l'organisme étant donné que leur conseil d'administration est composé des mêmes administrateurs et qu'un employé permanent de l'organisme est aussi gestionnaire de « AlterGo Expertise » et « AlterGo Événements ».

« AlterGo Événements » promouvoit et favorise le sport amateur pour toutes personnes ayant une limitation fonctionnelle et a été constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

« AlterGo Expertise » fournit des services de formation pour l'accessibilité universelle et l'inclusion des personnes ayant une limitation fonctionnelle et a été constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

Les états financiers sommaires de « AlterGo Événements » et « AlterGo Expertise » au 31 août 2024 sont les suivants :

	<u>AlterGo Événements 2024</u>	<u>AlterGo Expertise 2024</u>	<u>Total 2024</u>	<u>Total 2023</u>
Bilan				
Actif	995 029 \$	89 021 \$	1 084 050 \$	1 342 960 \$
Passif	189 014 \$	83 142 \$	272 156 \$	223 694 \$
Soldes de fonds	806 015 \$	5 879 \$	811 894 \$	1 119 266 \$
Résultats				
Produits	3 292 928 \$	512 246 \$	3 805 174 \$	3 664 487 \$
Charges	3 519 859 \$	592 687 \$	4 112 546 \$	3 719 021 \$
Flux de trésorerie				
Activités de fonctionnement	(386 944) \$	(60 196) \$	(447 140) \$	(12 618) \$
Activités d'investissement	230 971 \$	(3 604) \$	227 367 \$	(472 980) \$
Activités de financement	- \$	86 \$	86 \$	(12 323) \$

ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires
31 août 2024

13. ENGAGEMENTS

Les engagements de l'organisme en vertu d'un bail pour ses locaux, échéant en décembre 2027, totalisent 126 972 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2025	32 806 \$
2026	37 222 \$
2027	42 269 \$
2028	14 675 \$

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme est apparenté aux organismes suivants, du fait que tous les membres de son conseil d'administration font aussi partis du conseil d'administration de ces organismes : « AlterGo Événements » et « AlterGo Expertise ».

Au cours de l'exercice, l'organisme a obtenu des services de « AlterGo Expertise » totalisant 1 587 \$ (aucun en 2023), répartis de la façon suivante :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Charges		
Services professionnels	1 587 \$	- \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

15. BUDGET

Les chiffres présentés dans les colonnes « Budget » aux annexes A et B sont fournis à titre d'information seulement. Ce budget a été approuvé par les membres du conseil d'administration le 2 novembre 2023.

ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires
31 août 2024

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'organisme subisse une perte lorsque l'autre partie à un instrument financier manque à ses obligations. L'organisme est exposé au risque de crédit principalement en ce qui concerne les comptes clients, les subventions à recevoir et les placements en fonds hypothécaires. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et établit une provision pour perte éventuelle lorsqu'il existe des indications que l'actif financier a subi une perte de valeur. L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie en résultant fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'organisme détient des placements en fonds hypothécaires et dispose d'une marge de crédit comportant des taux d'intérêt variables. Par conséquent, il encourt un risque que les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers fluctuent en fonction des taux du marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'exposition de l'organisme à ce risque correspond principalement aux créanciers et aux sommes dues à des organismes contrôlés.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

ALTERGO ASSOCIATION

Annexes
Exercice clos le 31 août 2024

	Administration et communications		Accessibilité universelle		Budget Total		Réal Total	
	Budget (note 15)	Réal	Budget (note 15)	Réal	2024 (note 15)	2024	2024	2023
Annexe A - Produits								
Intérêts sur actifs financiers à la juste valeur et autres	54 000 \$	46 647 \$	1 000 \$	1 800 \$	55 000 \$	48 447 \$	61 689 \$	
Cotisations des membres	13 500	12 140	-	-	13 500	12 140	11 395	
Apports :								
Subventions provinciales :								
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur								
PAFIRLPH : Programme d'assistance financière des régionales pour le loisir des personnes handicapées			332 777	333 800	332 777	333 800	323 797	
Volet soutien aux activités et services			1 700 902	1 778 214	1 700 902	1 778 214	1 704 925	
Volet soutien à l'accompagnement (distribution)			99 728	81 938	99 728	81 938	67 935	
Volet soutien à l'accompagnement (gestion)								
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale :								
Emploi - Québec			10 000	6 776	10 000	6 776	9 563	
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur								
Concentration pour l'emploi Contrat d'intégration au travail			23 000	27 447	23 000	27 447	25 022	
Subventions municipales :								
Ville de Montréal (Direction de la diversité sociale)								
Convention loisir			87 500	87 500	87 500	87 500	37 547	
Fonds dédiés à l'accessibilité universelle								
Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal								
PALIM distribution							(46 936)	
PALIM gestion							21 802	
Campagnes philanthropiques	28 000	53 000	-	-	28 000	53 000	3 000	
Autres dons	25 000	26 670	-	-	25 000	26 670	80 912	
Partenariats	96 860	-	92 500	75 550	189 360	75 550	81 400	
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles							618	
	217 360 \$	138 457 \$	2 347 407 \$	2 393 025 \$	2 564 767 \$	2 531 482 \$	2 382 669 \$	

ALTERGO ASSOCIATION

Annexes
Exercice clos le 31 août 2024

	Administration et communications	Accessibilité universelle	Budget	Réel	Budget	Réel
	Budget (note 15)	Budget (note 15)	Total 2024 (note 15)	Total 2024	Total 2024	Total 2023
Annexe B - Charges						
Salaires	407 935 \$	126 545 \$	534 480 \$	519 981 \$	497 049 \$	
Charges sociales	54 231	17 279	71 510	70 471	66 999	
Services professionnels	75 500	69 500	145 000	207 075	128 868	
Frais de bureau	20 250	1 400	21 650	15 663	13 746	
Frais d'occupation	22 200	2 500	24 700	22 513	24 625	
Conseils et distributions	11 000	1 700 902	1 711 902	1 787 306	1 665 040	
Déplacements et représentation	5 000	4 000	9 000	7 654	4 841	
Promotion	22 725	-	22 725	12 814	11 770	
Frais financiers	1 000	-	1 000	850	641	
Amortissement des immobilisations corporelles	30 389	-	30 389	35 977	13 386	
Radiation d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	7 079	
	650 230 \$	1 922 126 \$	2 572 356 \$	2 680 304 \$	2 434 044 \$	